

COMMUNIQUE DE PRESSE

DES AIDES FINANCIERES POUR VOS TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE ET D'ADAPTATION DU LOGEMENT AU HANDICAP DES CREDITS SONT DISPONIBLES

Des subventions sont encore disponibles d'ici à la fin de l'année pour aider les propriétaires occupants les plus modestes à rénover leur logement : Ces travaux concernent notamment l'isolation, le remplacement de fenêtres, le remplacement ou amélioration de l'installation de chauffage, l'aménagement de sanitaires pour personnes à mobilité réduite ...

Suivant le type de travaux à réaliser et les ressources des personnes*, le taux de subvention peut aller de 20 % à 70 % d'un montant plafonné de travaux.

*Les aides sont soumises à des conditions de ressources.

Exemple : pour un couple avec deux enfants, ce plafonds de revenu est de 22 989 € par an (revenu fiscal de référence année n-2).

En dessous de 17 684 € par an, le même ménage de 4 personnes est considéré comme prioritaire et les subventions sont majorées.

Ces subventions s'ajoutent à d'autres aides consenties par l'Etat (crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro, T.V.A à 5,5 %), les collectivités locales, les caisses de retraite...

A ces avantages immédiats s'ajoutent des gains plus durables : **les économies d'énergie**, qui amortissent la dépense en quelques années.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à interroger la délégation locale de l'ANAH DDT, cité administrative, place de l'ancien foirail à AUCH, tel 05 62 61 53 27 (après-midi)